

Comment faire passer le social avant les profits? Un pionnier à Fribourg.

Philippe Spicher, directeur de Centre-Info à Fribourg.

Les entreprises suisses et mondiales sont-elles responsables sur le plan social et environnemental ? Cette question n'a plus de secret pour Centre-Info à Fribourg qui en a fait sa spécialité. Il possède plus de 3000 analyses dont 80 sur des sociétés suisses. Portrait avec son directeur qui revient également sur les récents scandales financiers et suisses et les leçons à en tirer.



Fribourg a son pionnier en matière d'évaluation d'entreprises. Non pas sur les résultats financiers à court terme mais sur les aspects sociaux et environnementaux. Cette avance, on la doit à la société Centre-Info, installée en ville de Fribourg depuis 1990. « Nous avons été la première organisation en Europe continentale, après celles nées aux Etats-Unis et en Angleterre, à nous préoccuper de la responsabilité des entreprises sur ces questions », explique Philippe Spicher, directeur depuis le décès du fondateur en 1998. Car la société est née de la rencontre d'un habitant de Fribourg et d'un humaniste. Le premier, Pier-Luigi Giovannini avait travaillé comme secrétaire permanent de la Déclaration de Berne et le second, Antoine Duchemin est l'arrière petit-fils de Jules Monnerat qui avait racheté Nestlé. Durant les premières années, Pier-Luigi Giovannini a beaucoup axé son travail sur les conférences et les débats. « Il voulait faire passer l'idée que l'investissement en bourse n'était pas nécessairement le mal absolu et que l'on pouvait le faire de manière plus responsable en prenant en compte les impacts environnementaux et sociaux des entreprises », remarque M. Spicher.

Salaires, taux de rotation du personnel, etc : encore tabous. Depuis, la parole du fondateur a porté ses fruits et Centre-Info n'a cessé de se développer. Ses services s'adressent essentiellement aux banques, assurances ou caisses de pension qui voudraient investir en bourse de façon responsable en ne prenant pas en compte uniquement la rentabilité. Après avoir réalisé quelques alliances avec d'autres instituts européens, la société fribourgeoise possède environ 3'000 analyses sur des entreprises basées aux quatre coins du monde. En Suisse, elle en couvre 80, toutes cotées à la bourse. Cela va de Roche, ABB, Novartis à Kudelski. « Nous sélectionnons les firmes selon la demande de nos clients », ajoute le directeur. Comment se passe l'évaluation ? Premièrement, tous les documents publiés par l'entreprise sont passés en revue (rapports de gestion, bilans sociaux, etc). Des rencontres avec les dirigeants sont également organisées afin d'éclaircir les zones d'ombre liées par exemple aux questions éthiques et de corruption. « Il y a encore cinq ans, de nombreux managers ne souhaitaient pas nous recevoir. Aujourd'hui, nous n'essuyons pratiquement plus aucun refus car les entreprises ont compris l'impact des fonds éthiques (lire encadré) et ne peuvent plus ignorer ce genre de demande. C'est parfois eux qui nous demandent de venir les voir », explique-t-il. Par exemple, sur les questions sociales, Centre-Info va se renseigner sur le taux de rotation du personnel, le nombre d'accidents de travail, le taux d'absentéisme, la rémunération des employés, etc. « Sur ces questions, c'est vraiment difficile d'avoir des informations détaillées », poursuit-il.

Quand Bobst propose un service social, une crèche... Une entreprise suisse qu'il considère comme sociale ? Le groupe Bobst, dont le siège se trouve à Lausanne (actif dans la construction de machines) et qui est selon lui très performante dans ce domaine. Exemple ? Mise en place d'un service social pour les employés qui auraient des difficultés temporaires : divorces, maladie, mort d'un membre de la famille, etc. Ou encore rencontre quotidienne de la commission des employés, salaire basé sur 13 mois et demi, crèche. « Dans le canton de Vaud, il s'implique également dans la vie locale et sociale », dit-il. Deuxièmement, les informations des ONG et de diverses associations, des syndicats et éventuellement des partenaires de l'entreprise (clients, fournisseurs, employés, actionnaires) sont prises en considération pour l'évaluation. Dernièrement : un suivi serré de la presse nationale et internationale, généraliste et spécialisée, ainsi que de certains sites internet. Par exemple, il y a quelques mois, la Déclaration de Berne a lancé une campagne contre le paraquat. Cet herbicide hautement toxique pour la santé est produit par Syngenta, fruit de la réunion entre Novartis et AstraZeneca. M. Spicher : « Nous allons tenir compte de ces éléments lors de nos prochaines analyses concernant ces sociétés ». Ce jeune directeur au look décontracté estime toutefois que les sociétés suisses et étrangères ont fait du

progrès sur les questions sociales, environnementales même s'il reste encore beaucoup de progrès à faire. Il serait toutefois favorable à ce que l'on oblige les sociétés à publier un bilan social en même temps que leurs comptes annuels comme l'exigent certains pays européens. « Les rapports annuels doivent contenir les éléments qui peuvent présenter un risque : ces points en font partie. Cela permettrait aussi aux investisseurs, employés, clients, de pouvoir faire des choix éclairés. Les sociétés doivent comprendre que les questions sociales et environnementales sont primordiales. Pas uniquement en terme d'image mais également pour leur bon fonctionnement : motivation des collaborateurs, contrat de confiance avec les clients, etc ».

Le social : un investissement très rentable. Reste qu'une entreprise qui se trouve en difficulté aura moins de moyens pour mettre en place ce genre de programme qu'une autre qui a une bonne rentabilité. Alors quelle solution ? M. Spicher estime qu'il est faux de voir ces questions uniquement sur l'aspect financier à court terme « C'est un investissement qui rapporte sur le long terme et qui peut justement éviter à des entreprises qui vont mal de faire faillite ». Selon lui, la libéralisation des marchés a également changé la donne. Il est aujourd'hui beaucoup plus facile de transférer les sites de production, les sièges sociaux, et de valser avec la main-d'oeuvre. « On se retrouve avec des multinationales qui ont plus d'importance que de nombreux états. Elles doivent donc mettre en place une responsabilité plus accrue ».

Dirigeants : faut-il interdire le cumul des mandats ? Et quelles caractéristiques ont les entreprises suisses ? A ses yeux, elles ne formalisent pas suffisamment leur implication dans la vie culturelle et sociale. « Outre les activités de sponsoring, il n'y a pas vraiment de réflexion. Elles font des dons à des organisations ou associations, mais toujours de manière discrète et sans véritable programme. Ce qui n'est pas le cas notamment en Angleterre où il y a des départements qui s'en occupent ». La chute de Swissair, les doubles casquettes de Lucas Mühleemann au Crédit Suisse Group, les turbulences rencontrées chez ABB, ont ébranlé l'économie suisse. La fin d'un modèle ? Non, estime M. Spicher qui préfère plutôt parler d'erreurs importantes au niveau de la relation entre direction, conseil d'administration et actionnaires. « L'organisation et l'indépendance entre ces trois pouvoirs ont été complètement négligées en Suisse depuis de nombreuses années. Une entreprise ne peut pas fonctionner lorsque l'on retrouve la même personne aux postes clés. Dans l'affaire de Swissair, on a bien vu que le Conseil d'administration n'a pas joué son rôle de surveillance ». Selon lui, le cas Mühleemann – qui occupait les doubles fonctions de président du conseil d'administration et de directeur exécutif – est également révélateur. « La loi sur les banques interdit le cumul des fonctions. Mais juridiquement le Crédit Suisse Group est une holding ce qui lui a permis de faire ce qu'il voulait », dit-il. Et de prôner la transparence et l'indépendance des conseils d'administration vis-à-vis de la direction.



Droits des actionnaires bafoués en Suisse. Il n'est toutefois pas favorable à une interdiction complète du cumul des fonctions. Raison ? Il estime que cela peut se justifier pour des courtes périodes notamment lors de restructurations. « C'est également au marché de sanctionner une entreprise qui serait organisée de manière litigieuse », remarque-t-il. Autre reproche formulé: le manque d'informations sur le parcours professionnel des membres du conseil d'administration. « Lorsque les actionnaires sont sollicités pour élire le conseil d'administration, il semblerait normal qu'ils puissent avoir un maximum d'informations sur les prétendants. Or c'est rarement le cas en Suisse et c'est scandaleux. On fonctionne en circuit fermé ».

Le principe une action = une voix = un dividende est largement appliqué dans les pays anglo-saxons où il est considéré comme naturel que les actionnaires possèdent tous un pouvoir égal à leur investissement. Or il est souvent ignoré en Suisse, où la plupart des grandes entreprises proposent plusieurs types d'actions, avec des droits de vote différents. Selon M. Spicher, cette pratique est fortement critiquée par les investisseurs étrangers. De par son emploi du temps très chargé, il avoue ne pas avoir un regard très pointu sur la politique et l'économie fribourgeoise. Reste qu'il souhaiterait s'engager plus activement au sein des PME pour qu'elles appliquent également des critères environnementaux et sociaux. « Ce ne sont pas seulement les grandes boîtes qui doivent s'y intéresser mais également les petites entreprises qui constituent la force de l'économie suisse », conclut-il.

18.10.2002